

- Convocation du
Conseil Municipal,
à l'effet d'élire
le Maire et les
adjoints.

Le 17 Mars 1959, Monsieur François Bouché, Maire sortant, a convoqué les Conseillers Municipaux pour le Samedi 21 Mars 1959 à 18^h30, à l'effet d'élire le Maire et les adjoints.

- Cette convocation a été affichée à la poste de la Maire et adressée par écrit au domicile de chaque conseiller.

PROCES - VERBAL

de l'installation du Conseil municipal et de l'élection
d'un Maire et de deux adjoints.

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 12 Mars 1909 à 18 h 1/2 au conseil du Conseil municipal de la commune de Montfleur procédant par le bureau électoral à la suite des opérations du 8 Mars 1909. Le tout réuni dans la salle de la Mairie de la commune de Montfleur et a été présidé par le Maire, conformément aux articles 45 et 47 de la loi du 5 Avril 1884.

Étaient présents M. M. le Conseil municipal.

- | | | | | |
|---------------------|--------------------|---------------------|--------------------|------------------------|
| 1. Bouvier François | 5. Lagoutte Henri | 9. Jorda Jean | 13. Chauvet Alfred | 17. Poirier René |
| 2. Chauveau Pierre | 6. Loo Raoul | 10. Lamine Raymond | 14. Laster Julien | 18. Lavoille Maurice |
| 3. Buisson Louis | 7. Colovis Pierre | 11. Laster J. Marie | 15. Makani Jean | 19. Pigei Raymond |
| 4. De Lattre Pierre | 8. Barthe J. Marie | 12. Beyer Marcel | 16. Boudet Edmond | 20. Carrière Balthazar |
| | | | | 21. Pujol Charles |

Assentiment unanime.

Le Maire a été élu sous la présidence de Monsieur P. Bouvier Marie, qui, après l'appel nominal, a donné lecture du rapport constatant que les opérations de l'élection et de l'installation M. M. Chauveau Pierre - Buisson Louis - De Lattre Pierre - Lagoutte Henri - Loo Raoul - Colovis Pierre - Barthe J. Marie - Jorda Jean - Lamine Raymond - Laster J. Marie - Beyer Marcel - Chauvet Alfred - Laster Julien - Makani Jean - Boudet Edmond - Poirier René - Lavoille Maurice - Pigei Raymond - Carrière Balthazar - Pujol Charles.

Sont élus fonctionnaires du Conseil municipal.

Monsieur Barthe, le plus âgé de l'assemblée du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a élu pour l'instant M. Jorda.

ELECTION DU MAIRE

Préciser tout de suite.

Le Président, après avoir donné lecture des articles 45 et 47 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne. 21

On observe : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou sans lesquels le scrutin de vote fait connaître 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 20

Majorté obtenue

11

Obtenu M. Bouche François

voix

10

M. Bouche François (10 voix) ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu.

Deuxième tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:
Jeux de bulletins blancs sous l'urne.

Il résulte de ces bulletins blancs qu'aucun candidat n'a obtenu une majorité suffisante, ce qui a entraîné le second tour de scrutin.

Après le nombre de suffrages exprimés, la majorité absolue est obtenue.

Obtenu M.

voix

1 ayant obtenu la majorité absolue

M. a été proclamé élu.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, sous les mêmes formes, et sous la présidence de M. François Bouche, à l'élection du premier adjoint.
Le dépouillement de l'urne a donné les résultats suivants:

Premier tour de scrutin.

Jeux de bulletins blancs sous l'urne.

21

Il résulte de ces bulletins blancs qu'aucun candidat n'a obtenu une majorité suffisante, ce qui a entraîné le second tour de scrutin.

Après le nombre de suffrages exprimés, la majorité absolue est obtenue.

4

17

9

17

Obtenu	}	M. Oau Pécille Bataud (17 voix)	voix	
		M.	"	
		M.	"	
		M.	"	

M. Oau Pécille Bataud (17 voix) ayant obtenu la majorité absolue de suffrages a été proclamé adjoint.

Deuxieme tou de scrutin.

Le second tou de scrutin a donne le resultat suivant.
Nom. de bulletins remis dans l'urne.

En faveur. Bulletins blancs ou ne contenant pas une
signification suffisante ou dans lesquels le votant n'a
pas fait connaître.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés.

Majorité absolue.

	- 4.				Six.
ont obtenu	{	M.			"
		M.			"
		M.			"
		M.			"

M. ayant obtenu la majorité
absolue a été proclamé adjoint.

ELECTION DU SECOND ADJOINT.

Il a été procédé ensuite, dans le même forme, à l'élection du second adjoint.

Premier tou de scrutin.

Le dix-huitieme tou de scrutin a donne le resultat suivant.

Nom. de bulletins remis dans l'urne.

En faveur. Bulletins blancs ou ne contenant pas une
signification suffisante ou dans lesquels le votant n'a
pas fait connaître.

Reste pour le nombre de suffrages exprimés.

Majorité absolue.

		M. Lamolle Hauica	vingt	deux	21
ont obtenu	{	M.			
		M.			1
		M.			20

M. Lamolle Hauica (20 voix) ayant obtenu la majorité
absolue de suffrages a été proclamé adjoint.

Deuxieme tou de scrutin.

Le second tou de scrutin a donne le resultat suivant.

Nom. de bulletins remis dans l'urne.

En faveur. Bulletins blancs ou ne contenant
pas une signification suffisante ou dans lesquels le
votant n'a pas fait connaître.

Port sur le mode de suffrage exprès

M. Lagoutte adjoint

Out. obtenu	}	M.	11	voix
		M.	4	"
		M.	4	"
		M.	4	"

M. Lagoutte adjoint (Le soir) ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint.

ÉLECTION DU
COMITÉ MUNICIPAL
ADJOINT

L'élection du premier et du deuxième adjoint étant faite, M. le Maire expose qu'à raison du développement considérable de la série municipale, notamment du fait d'un programme entièrement changé de travaux, et de diverses lois d'initiative, d'adoption et de programme locaux, dont la mise doit être d'application, il est devenu extrêmement difficile à la municipalité, quelque l'application et l'activité de ses membres, de surveiller effectivement la marche et de remplir les multiples obligations sur toute la période et la propreté de celle-ci.

Il propose en conséquence au conseil d'élire de la sorte pour la loi du 27 juillet 1923 et de voter pour le Maire le son mandat en fait supplémentaire d'adjoint.

Le conseil sur l'exposé du Maire, considérant qu'il y a intérêt en vue d'alléger la lourde situation de multiples séries municipales, à augmenter le nombre d'adjoints et à réserver ainsi l'action de la municipalité.

Délibéré

Il est créé pour la durée du mandat du Maire, un poste supplémentaire d'adjoint, conformément à la loi du 27 juillet 1923.

ELECTION DU
ADJOINT
SUPPLEMENTAIRE

Il est procédé dans l'élection d'un adjoint supplémentaire

Out. obtenu	}	M. Lagoutte Henri	11	voix
		M.	4	"
		M.	4	"

M. Lagoutte Henri (Le soir) ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé adjoint supplémentaire.

Le Président a déclaré M. M^{rs} Pau Cicille et Lamotte installés en qualité d'adjoints.
M. Lagoutte adjoint supplémentaire.

Et ont signé les membres présents.

Le Doyen d'âge du Conseil

Les membres du Conseil Municipal

Le Secrétaire

Le Maire

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signatures: Solon, Mame, Coste, etc.]